

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

File Number: D02-02-23-0064

Date: May 9, 2024

Applicant: Colin Haskin

Comments due date: June 6, 2024

Applicant E-mail: Colin.Haskin@caivan.com

Planner: Kelby Lodoen Unseth

Applicant Phone Number: 613-847-6169

Ward: 3 - Barrhaven West

Owner: Caivan (Greenbank North) Inc.

Ward Councillor: David Hill

Site Location

Part of 3713 Borrisokane Road.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to accommodate a redesign of the Ridge Phase 4 subdivision which includes 141 townhouse units and 21 single detached dwellings.

Proposal Details

The Phase 4 amendments include the blocks along the south side of Promontory Place, the extension of the parkette on Expansion Road, and the townhouse blocks on Pumice Place and Andesite Terrace.

The lands are adjacent to the Phase 3 lands of the Ridge subdivision, which is currently seeing the build out of housing. This phase is to include 141 townhouse units, 21 single detached dwellings, and increasing the proposed parkette on Expansion Road from 700 square metres to 1,400 square metres.

The townhouse blocks identified along the south side of Promontory Place, Andesite Terrace, and Pumice Place will include lot widths of 19'-6".

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City's Planning and Housing Committee, is July 3, 2024.

Submission Requirements

If a person or public body would otherwise have an ability to appeal the decision of Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal but the person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-23-0064 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Kelby Lodoen Unseth, Development Review Planner
Planning, Development, and Building Services Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 12852
Kelby.LodoenUnseth@ottawa.ca

Résumé de la proposition de modification du Règlement de zonage

N° de dossier : D02-02-23-0064

Date : 9 mai 2024

Requérant : Colin Haskin

Date limite des commentaires : 6 juin 2024

Courriel du requérant :
Colin.Haskin@caivan.com

Urbaniste : Kelby Lodoen Unseth

N° de tél. du requérant : 613-847-6169

Quartier : 3 - Barrhaven-Ouest

Propriétaire : Caivan (Greenbank North) Inc.

Conseiller : David Hill

Emplacement

Partie du 3713, chemin Borrisokane

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du Règlement de zonage ayant pour objet de permettre un changement de conception du lotissement de la phase 4 de Ridge, qui consiste à aménager 141 logements en rangée et 21 habitations isolées.

Détails de la proposition

Les modifications de la phase 4 concernent les îlots situés du côté sud de la place Promontory, l'agrandissement du mini-parc du chemin Expansion et les îlots d'habitations en rangée de la place Pumice et de la terrasse Andesite.

Les terrains visés sont adjacents à ceux du lotissement de la phase 3 de Ridge, dont les logements sont à présent construits. Cette phase comprendra la construction de 141 logements en rangée et de 21 habitations isolées, ainsi que l'agrandissement du mini-parc proposé le long du chemin Expansion, qui passerait de 700 mètres carrés à 1 400 mètres carrés.

Les îlots d'habitations en rangée qui occuperont le côté sud de la place Promontory, la terrasse Andesite et la place Pumice seront divisés en lots d'une largeur de 19 pi et 6 po.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de la planification et du logement de la Ville, est fixée au 3 juillet 2024.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public avait par ailleurs la capacité d'interjeter appel de la décision de au Conseil municipal de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, mais que la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-23-0064 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Kelby Lodoen Unseth, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 12852
Kelby.LodoenUnseth@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement

